



L'année 2015 avait mal commencé, avec les dramatiques attaques terroristes contre Charlie hebdo et l'épicerie cachère.

Drames nationaux consternants contre notre liberté d'expression et contre la libre pensée.

Cette année s'achève dans l'innommable, l'injustifiable et aveugle action terroriste qui a frappé l'expression de la vie libre, de la jeunesse.

Mais après la stupeur, le temps de la douleur et du deuil doit être le plus court possible. Il faut quitter ce bain de larmes pour faire front contre l'infâme ennemi.

" Il faut repousser aussi le FN qui arrose du sang des victimes le terreau de la peur pour y faire pousser des bulletins de vote.

Déjà chaque présidentiable songe à tirer profit de la situation et il est effrayant de voir le prochain scrutin régional et la pré-campagne présidentielle polluer le débat stratégique par de petits calculs électoraux." (Ch. Barbier, l'Express)

Je souhaite que nous soyons capables de nous unir, tous partis confondus, afin de lutter contre ces monstres sans limite et j'espère que l'année 2016 soit plus sereine.

Dans cette perspective, je vous souhaite à toutes et à tous, de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Jean-Claude HUNOLD

Syndicat de Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le syndicat de gestion du RPI, une mort programmée?

Dans l'arsenal législatif vantant les nécessités d'économies légitimes et qu'on aimerait fondées, il est un article qui suscite la polémique avec l'institution préfectorale: la loi NOTRe et la suppression de certains syndicats, d'audience locale. Avec à courte échéance, la reprise des compétences par les Communautés de communes du service des eaux, assainissement, scolaire, extra-scolaire...

Si le service des Eaux ne prête pas à discussion par sa cession à notre Communauté dans ses compétences obligatoires, il n'en est pas de même des syndicats de gestion des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux qu'on appelle partout les RPI et qui sont sur la sellette. Celui qui nous concerne et gère la vie scolaire et périscolaire de nos trois villages date de 27 ans, a nécessité des tractations sans fin, a vu des différends virulents mais il a tenu bon, contre vents et marées. Les communes le voulaient, les maires successifs se sont appuyés sur ce syndicat pour délester les communes de sa gestion et harmoniser les vues divergentes quelquefois de maires et de municipalités en brouille.

Aujourd'hui reconnu et respecté, seul lieu intercommunal de discussions, de proximité réelle, le syndicat du RPI, s'occupe de 10 classes, 250 enfants qui apprennent, se restaurent, se déplacent, sont divertis et surveillés par 11 employées. Il est le liant d'une communauté scolaire et demande à son président et ses deux vice-présidentes la réactivité indispensable et quotidienne.

Pour rassurer les parents, le RPI poursuivra sa route, les trois communes le garantissent, mais son mode de gestion est en passe de disparaître. Et c'est là que le bât blesse: avant que les Communautés ne reprennent le flambeau de l'école, si toutefois la loi leur impose à leur corps défendant, ce sont nos trois communes ou une commune qui reprendra la compétence de gestion. Mais laquelle de nous voudra multiplier par 6 le nombre de ses employées avec les soucis de ressources humaines et autres ajustements matériels et humains? Les communes se répartiront-elles le personnel? A quelle commune se rattachera la personne habilitée au transport? Qui appellera-t-on quand un enfant sera resté dans son école au lieu d'aller à la cantine?

La préfecture propose donc que des conventions soient établies entre communes. Donc il faudra peut-être recommencer tout ce qui avait été laborieusement fait par les équipes syndicales, principalement l'équipe syndicale précédente. Et confier la gestion à des volontaires communaux bénévoles puisque si le syndicat disparaît, son président, ses vice-présidentes et son budget disparaissent. Mais les besoins financiers seront les mêmes.

Ce sont les raisons pour lesquelles les trois communes vont voter pour ou contre la suppression du syndicat de gestion du RPI. Sermamagny l'a fait et s'est opposé au démantèlement. Lachapelle et Chaux en débattront. Le bon sens devra l'emporter: pourquoi détruire ce qui fonctionne? Si les Communautés de communes prennent un jour le relais, attendons sur le même schéma et donnons leur la compétence école si la loi les contraint. Mais les Communautés n'en raffolent pas, et ce sera une autre histoire, un autre combat, celui de la rationalisation scolaire...

Jean-François Kieffer, président du RPI

La Réforme de l'Intercommunalité sur le Territoire de Belfort

Suite à la publication, le 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, (loi NOTRe), le Préfet a présenté le 12 octobre son Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale).

Celui-ci prévoit que la Communauté de communes du sud territoire reste en l'état, représentant 23 679 habitants, que la Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse soit absorbée par la CAB réunissant 96737 habitants et que notre Communauté soit réunie avec celle du Pays sous-Vosgien, ne représentant que 15 700 âmes.

Ceci consisterait sur le principe, en la réunion de deux ensembles riches (CAB et CCTB) et deux ensembles pauvres (CCHS et CCPSV).

Les Communautés de communes et les communes du département ont jusqu'au 14 décembre pour prendre une délibération donnant leurs avis sur le schéma du préfet où faire d'autres propositions argumentées. La CDCI devra alors se prononcer le 14 décembre sur les différentes propositions, celle du Préfet et celles proposées par les CC et les communes.

Le 31 mars 2016 le Préfet arrêtera son schéma définitif en prenant ou pas en compte les amendements à son projet.

En accord avec les trois Communauté de communes, CCTB, CCPSV, et CCHS, notre Conseil municipal qui se réunira le 27 novembre proposera une alternative volontaire consistant au rapprochement de ces trois Communautés de communes qui rassemblées représenteraient 23 524 habitants.

Cette hypothèse présente l'avantage :

- d'un équilibre des populations et des richesses à l'échelle du département,
- de la solidarité économique
- de la cohérence avec le futur portage communautaire de la compétence de l'eau,
- de la réduction du nombre de syndicats

Comme vous pouvez l'imaginer, les années à venir seront très bouleversées par ces changements imposés par l'état et ne seront pas sans conséquence sur notre vivre ensemble, sur les services aux populations mais aussi sur leurs coûts à travers nos feuilles d'impositions.

A suivre.....

Projet d'Aggrandissement de l'Ecole

L'inspection académique a décidé d'ouvrir une dixième classe dans notre RPI.

Chaux a construit une nouvelle école qui avait permis d'enlever l'Algéco provisoire pendant 10 ans dans notre commune. Une cantine scolaire a été également construite et la garderie comme les TAP (y sont organisés).

Sermamagny dispose de 4 classes et d'une cantine, d'une garderie et de TAP alors que c'est cette commune qui a le moins d'enfants scolarisés dans notre RPI.

Il nous revenait donc de porter ce projet d'une classe supplémentaire complétée par un volume disponible de surface équivalente à une 4^{ème} classe pour organiser garderie ou TAP, voir locaux disponibles en partie pour nos associations. Cet ensemble sera également doté de toilettes aux normes d'accessibilité pour PMR (personne à mobilité réduite)

Le programme de travaux a été arrêté lors du Conseil municipal du 5 novembre dernier et le cabinet d'architectes choisi : Itinéraires Architectures. Le coût estimé du programme est de 396 000 € TTC.

Les demandes de subventions auprès de l'état, du département et des parlementaires sont en cours.

ERRATUM

Dans le dernier communiqué concernant les emplois saisonniers, il fallait lire Pierre Guigon et non Nicolas Grisez.

Toutes nos excuses pour cette erreur.

La Marche aux Lanternes

Le samedi 14 novembre, le Comité des Fêtes de la T'Chaparre avait invité les enfants à participer à une marche aux lanternes.

A la nuit tombante, bien encadrés par les gardes - nature les bénévoles de l'association et les parents, 80 enfants ont déambulé dans le village à la lumière de leurs lanternes. De retour à la salle communale, punch sans alcool et vin chaud ont réchauffé petits et grands.

La soirée s'est poursuivie par une « auberge espagnole ». 70 personnes ont apprécié la bonne soupe de légumes offerte par la T'chaparre, tartes et gâteaux apportés par chacun.

Précisons que les lanternes ont été fabriquées par les enfants dans les deux classes de l'école de Lachapelle en collaboration avec les enseignants, ou le samedi après-midi lors d'un atelier de fabrication animé par les bénévoles de la T'chaparre.

Merci à tous ceux qui ont collaboré à la réussite de cette marche : enfants et parents, enseignants, gardes-nature, la commune qui a offert le vin chaud, et les membres de la T'chaparre.



L'Agenda des Événements à venir

- La T'Chaparre :** Repas de la Saint Sylvestre le Jeudi 31 décembre - salle communale
- Les Chaperottes :** Galette des rois le 5 janvier
Assemblée Générale le 2 ou le 15 mars
Balades, sorties aux Thermes, Révision du code de la route (dates à définir)
- Zébulons :** Passage du saint Nicolas Vendredi 04 décembre - cours des écoles
Sermamagny : de 17h30 à 18h00 - Chaux : de 18h15 à 18h45
Lachapelle sous Chaux : de 19h00 à 19h30
Le loto des enfants le 06 février
Après-midi jeux d'extérieur le 02 avril
- Association du Malsaucy :** Choucroute paroissiale le 21 février à 12h00 - salle communale
- Commission Animation :** Téléthon les 5 et 6 décembre - salle communale et village
- CCAS:** Fête des enfants le samedi 5 décembre à 14h00 - salle communale
Repas des aînés le dimanche 20 décembre à 12h00 - salle communale

Voeux du Maire le samedi 16 janvier à 11h00



Compte rendu du Conseil municipal du 18 septembre 2015

- Approbation d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour la fourniture de produits de marquage routier.
- Approbation d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour la fourniture de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire.
- Passage d'une convention avec 30 Millions d'Amis pour mettre en œuvre une campagne de stérilisation des chats errants et non identifiés afin de réguler leur prolifération.
- Adhésion au groupement de commandes « électricité » coordonné par le SIAGEP.
- En questions diverses, le CM donne son avis à notre déléguée auprès du SIAGEP, Anne-Sophie PEUREUX pour qu'elle transmette l'avis contre la prise de compétence « éclairage public » par ce syndicat en lieu et place de la commune.

Compte rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2015

- Autorisation est donnée au Maire d'élaborer l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) conformément à l'ordonnance du 25 septembre 2014 pour permettre aux personnes à mobilité réduite l'accès à nos bâtiments ouverts au public.
- Décision de fixer la taxe d'aménagement à 8% au lieu de 3% route de Chaux et partie Sud de la rue des Chaperottes, ces secteurs nécessitant d'importants frais de viabilisation lors de nouvelles constructions.

Compte rendu du Conseil municipal du 5 novembre 2015

- Construction d'une nouvelle classe rendue nécessaire suite à l'ouverture d'une 10^{ème} classe au RPI ; suite à la consultation de 3 cabinets d'architectes, c'est le cabinet Itinéraires Architectures qui, ayant fait la meilleure offre (396000 € TTC) est choisi pour monter le projet. Le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès de l'état (DETR), du département et des parlementaires.



**L'équipe Municipale vous
souhaite de
joyeuses fêtes**

Retrouvez ce flash-info ainsi que les compte- rendu des conseils municipaux sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info » ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.

